

Procédure

Compléter la convention de stage (chef d'entreprise et représentant légal)

(parties en pointillés rouge)

Signer la convention par (le chef d'entreprise et le représentant légal)

Envoyer la convention à la Chambre de Métiers pour que la Référente puisse valider la convention.

Le stage ne pourra se dérouler qu'à cette condition.

(1 copie de la convention sera remise à chaque partie (chef d'entreprise et représentant légal).

DOCUMENTS à fournir par le représentant légal :

- Copie d'une pièce d'identité du jeune
- Copie de l'attestation d'assurances « Responsabilité civile » ou extra-scolaire du jeune.